



Accompagnement des projets d'installation en agriculture biologique

Panorama de l'implication du réseau FNAB dans le cadre de partenariats de territoire



Accompagner les futurs agriculteurs biologiques

Les candidats à l'installation qui s'orientent vers l'agriculture biologique sont de plus en plus nombreux.

Indépendamment de leur profil et de leur projet, cette nouvelle dynamique pose la question de l'accompagnement à l'installation agricole. Des compétences et ressources spécifiques sont à mobiliser sur les territoires pour leur proposer un accompagnement adapté et intégrant les particularités de l'agriculture biologique. >> cf. *fiche 1*

Le réseau FNAB, réseau professionnel dédié au développement de l'agriculture biologique, est présent sur l'ensemble des régions de France au travers des Groupements Régionaux d'Agriculture Biologique et des Groupements d'Agriculteurs Biologiques.

Cette fiche fait partie intégrante du kit d'information « Installation en agriculture biologique : état des lieux et dispositifs pour accompagner les porteurs de projet bio ».

Elle est destinée aux différentes organisations agricoles et aux conseillers accompagnant des porteurs de projets candidats à l'installation qu'ils interviennent dans le parcours officiel à l'installation, mais également à tous ceux qui les appuient dans des cadres complémentaires.

Elle s'adresse également aux différents acteurs publics, dont les collectivités territoriales, souhaitant intervenir pour faciliter les installations en agriculture biologique sur leur territoire.

Les Groupements départementaux (GAB) rassemblent les agriculteurs bio en activité et accueillent les personnes ayant un projet en agriculture biologique.

Ils les accompagnent dans la définition de leur projet et ce jusqu'à sa réalisation. Ils répondent aux demandes techniques, réglementaires ou économiques, organisent des formations et des temps d'échanges entre producteurs et/ou avec des consommateurs (portes ouvertes, fermes de démonstration, etc.)... Ils font vivre la bio quotidiennement sur leur territoire.

Un réseau national



Pour en savoir +
www.fnab.org

Que trouverez-vous dans cette fiche ?

Le nombre accru de porteurs de projet bio engendre des sollicitations de plus en plus fréquentes, comme le montre l'enquête réalisée par la FNAB en 2013. >> cf. fiche 1

L'implication des GAB dans l'accompagnement des projets est à ce jour diverse. Ils peuvent intervenir à différentes étapes de ce suivi, seul ou (le plus souvent) dans le cadre de partenariats à géométrie variable.

Cette fiche vous propose un panorama non-exhaustif. Elle balaye différentes initiatives qui tendent à satisfaire, au moins en partie, les bonnes pratiques en terme d'accompagnement des installations en bio (voir encadré ci-dessous).

Les actions présentées ici ont été choisies afin d'illustrer la diversité des dispositifs possibles selon : les besoins des porteurs de projet, le niveau d'avancée dans la construction de leurs projets, mais également les différentes réalités locales.

Cette fiche complète les *fiches 3 et 4*, dédiées respectivement à la bio dans le dispositif 3P (Plan de Professionalisation Personnalisé) et aux leviers pour faciliter l'accès au foncier.

Rappel

Préconisations pour accompagner au mieux l'installation en bio >> cf. fiche 1

- adapter les outils de suivi en installation / transmission pour une meilleure prise en compte de l'agriculture biologique
- renforcer la place de l'agriculture biologique dans le parcours officiel à l'installation
- prendre en compte les projets d'installation dans leur diversité
- développer une autre pédagogie de l'accompagnement
- avoir des critères d'évaluation de projet adéquats aux réalités locales de l'agriculture biologique
- accompagner la recherche de foncier et prioriser son accès
- travailler en synergie avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement agricole du territoire, connaître les domaines d'activité et les compétences de chacun.



Les formations diplômantes agricoles

La formation diplômante agricole est une étape importante du parcours à l'installation.

Le Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) a pour objectif l'acquisition de connaissances et compétences techniques en élevage et cultures, de gestion d'entreprise et plus largement en lien avec les différentes compétences exigées par ce métier (communication, commercialisation et filière, gestion des ressources humaines, ...). Il permet également de préparer son projet d'installation (module dédié).

Le BPREA est obligatoire pour l'obtention de la capacité agricole. C'est une condition nécessaire pour l'accès aux aides nationales dédiées. Ce diplôme est ouvert dans le cadre de la formation initiale ou pour adultes.

Sensibiliser et former les futurs candidats à l'installation à l'agriculture biologique peut se faire via différents dispositifs au sein des Centres de Formation :

- Des modules dédiés à l'agriculture biologique dans le cadre de BPREA ;
- Des BPREA à orientation « agriculture biologique ». L'offre en BPREA « maraîchage biologique » s'est fortement développée ces dernières années ;
- Des fermes adossées à la structure de formation, certifiées en agriculture biologique (en totalité ou par atelier) ;
- Des partenariats avec le réseau Formabio.

L'inscription de l'agriculture biologique dans la formation agricole (tout comme l'accompagnement à l'installation en bio en général) nécessite de mobiliser des approches pédagogiques, des compétences et des connaissances spécifiques. La formation et l'accompagnement des formateurs ainsi que l'évolution des programmes pédagogiques représentent donc un défi majeur. C'est la mission principale du réseau Formabio.

Le réseau FORMABIO

Il est né à la fin des années 80 de la dynamique des premières formations en agriculture biologique. Il a été conçu pour aider les établissements à sensibiliser les élèves, stagiaires, apprentis et étudiants de l'enseignement agricole à l'AB. Il doit également les aider à mettre en place des formations spécifiques sur ce thème pour en professionnaliser les acteurs. Enfin, il tend à développer la coopération des établissements avec les professionnels de la bio sur les thèmes de Recherche Formation Développement.

Pour en savoir + : www.reseau-formabio.educagri.fr

Implication du réseau FNAB

Plusieurs centres de formation et également lycées agricoles, établissements publics et privés, font appel aux GRAB ou GAB pour les appuyer. Ces sollicitations peuvent prendre plusieurs formes :

- ▶ **Inviter le public scolaire à des évènements techniques** ou d'information sur l'agriculture biologique, permettant de sensibiliser les élèves, les stagiaires adultes et les enseignants ;
- ▶ **Organiser des visites de ferme thématiques « à la carte »,** s'insérant dans le parcours pédagogique prévu par le (ou les) enseignant(s) pour un module et un niveau de formation donné ;
- ▶ **Être partie prenante dans le parcours de formation :**
 - *Intervention de conseillers de GAB dans le cadre des modules sur des aspects techniques, organisationnels, économiques ou encore réglementaires ;*
 - *Délégation des modules bio aux conseillers GAB*
 - *Implication d'un réseau de producteurs bio comme tuteurs ou maîtres de stage ;*
- ▶ **Organiser des formations sur l'agriculture biologique à destination des enseignants ;**
- ▶ **Participer à la construction de scénarii pédagogiques dans des domaines techniques** (zootechnie, phytotechnie, économie...), pour y intégrer au mieux des exemples et des pratiques issus de l'agriculture biologique.



Dans certaines régions, des conventions de partenariats sont établies entre les Groupements régionaux d'agriculture Biologique (GRAB) et/ou les Pôles conversion, et les réseaux régionaux de formations.

Exemple : la convention tripartite entre Bio de Provence (GRAB), le Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique Provence Alpes Côte d'Azur (pour les lycées) et l'EPLEFPA d'Antibes, support du réseau Unis Vert, réseau des CFPFA. Elle a pour objectif d'encourager et d'organiser les coopérations entre ces différents réseaux dans le cadre de la formation agricole en bio pour concourir au développement de l'agriculture biologique.

A noter que beaucoup de référentiels de formations agricoles (initiales ou supérieurs) laissent déjà la possibilité aux enseignants d'utiliser les pratiques issues de l'agriculture biologique comme supports pour aborder des sujets techniques et/ou technologiques.

Toutefois, souvent par méconnaissance sur la bio et sur la disponibilité de tels exemples, cette illustration par l'AB n'est pas utilisée.

L'intervention des conseillers ou producteurs bio permet souvent de faciliter l'utilisation de tels exemples et d'élargir ainsi la vision des élèves et/ou étudiants sur d'autres types de pratiques et de systèmes de production agricoles.



En dehors des formations diplômantes, on peut aussi souligner qu'une offre de formations très vaste est proposée aux professionnels et futurs professionnels (bio ou non) par les GAB.

Via des sessions courtes, les producteurs peuvent acquérir ou consolider leurs compétences et connaissances techniques, économiques réglementaires et organisationnelles en AB.

En raison de l'ouverture de ces sessions à différents types de publics, ces formations favorisent aussi le partage d'expériences entre pairs et entre générations, y compris avec des porteurs de projet d'installation.

Cette offre de formation est remise à jour chaque année, et prévoit (sur certains sujets) des démarches progressives avec sessions d'initiation puis de consolidation des connaissances.

L'accompagnement à l'installation dans la phase de construction de projet

Selon l'état d'avancement dans la construction du projet, les candidats à l'installation n'auront pas les mêmes besoins. C'est pourquoi derrière la terminologie d'accompagnement à l'installation agricole se cache une grande diversité de dispositifs, associés à des compétences et intervenants spécifiques.

Quels sont-ils ? Comment peuvent s'impliquer les GRAB/GAB ?

Sensibilisation au métier d'agriculteur

Accompagner une dynamique d'installation en bio dépasse l'accompagnement des porteurs de projet. Il s'agit également du susciter ou conforter des vocations. Différents dispositifs peuvent être mis en place pour décloisonner et permettre au plus grand nombre une première appréhension du métier d'agriculteur bio.

Il s'agit d'événements ayant un objectif de découverte, ouverts largement, visant entre autres des personnes en phase de questionnement sur leur devenir professionnel et intéressées par l'agriculture (biologique ou non). Citons par exemple les journées portes ouvertes sur des réseaux bio de fermes de démonstration, les ciné-débats autour de documentaires dédiés à la bio ou encore les Cafés-installations.



Les « Cafés - Installation »

Ils se développent sur différents territoires. Il s'agit de moments conviviaux d'échanges entre agriculteurs en place, des « experts » sur une thématique donnée et des personnes en réflexion ou déjà investies dans la construction d'un projet d'installation.

Ils peuvent être organisés :

- Soit comme un parcours d'information en programmant des rencontres régulières traitant de sujets différents et complémentaires.
- Soit de manière occasionnelle autour d'événements ou thématiques spécifiques (partage d'informations sur des offres foncières...).

Ils sont généralement organisés par une ou plusieurs structures : Civam, Adear, Afip, AFOCG, GAB, Terre de Liens notamment. Ils ne sont pas spécifiques à l'agriculture biologique. De telles rencontres peuvent aussi permettre des échanges informels entre porteurs de projet sur un même territoire, voire faciliter les premières rencontres entre cé-dants potentiels et futurs agriculteurs.

Ces événements prévoient systématiquement la participation de producteurs qui peuvent ainsi présenter la réalité de leur métier dans toutes ses dimensions, et la diversité de leur parcours.

Exemple : dans les Côtes d'Armor, chaque année, le GAB 22 s'associe avec le Cedapa (Civam) et Agriculture Paysanne (Adear) pour réaliser « la semaine de l'installation », au cours de laquelle sont effectuées des visites de fermes à destination des scolaires et des porteurs de projet d'installation.

Des campagnes de communication sur le métier d'agriculteur bio commencent également à voir le jour.

Exemple : AgroBio 35 a conçu une campagne de promotion «Devenez agriculteur biologique, un métier loin des préjugés» qui s'appuie sur une série de photographies mettant en scène des producteurs bio dans un cadre non professionnel et loin de tout cliché.



Ce travail de sensibilisation peut être mené directement auprès des publics des établissements de l'enseignement agricole avec l'accueil de groupes sur les réseaux bio de fermes de démonstration.

Il peut également donner lieu à des événements communs.

Ainsi, le CFPPA et le CGA Lorraine (GRAB) ont organisé un forum maraîchage bio. La FRAB Champagne-Ardenne, quant à elle propose des ciné-débats dans les lycées agricoles sur la base de films documentaires sur l'agriculture biologique.

Appui à la formulation du projet pour des publics en phase d'émergence de projet

Les organisations agricoles en charge de l'installation par l'État n'ont pas mesuré l'influence des nouveaux porteurs de projet sur les dispositifs d'accompagnement existants.

Pour les candidats à l'installation « classiques » (c'est-à-dire envisageant leur installation dans le cadre familial avec création d'un GAEC avec les parents), la question de la formulation du projet était délaissée et traitée comme mineure. Avec l'arrivée des nouveaux profils, cette question est devenue essentielle.

Il s'agit aussi (lors de cette étape) en tout premier lieu de vérifier la faisabilité du projet agricole au regard des souhaits de vie, et de permettre la meilleure orientation possible des candidats.

La construction d'un projet passe par une première phase de formulation. Il s'agit de définir ses contours en prenant comme point de départ les idées et les envies. Des formations collectives sont proposées aux porteurs de projet en début de réflexion. Elles permettent d'interroger dans quelle mesure et de quelle manière un projet professionnel en agriculture peut être bâti au regard des objectifs personnels en termes de mode de vie, de rémunération, de conditions de travail ...

Le but est également d'accompagner le porteur de projet à évaluer la compatibilité entre ses désideratas et un projet professionnel en agriculture, et d'identifier les dispositifs et organismes d'appui à l'installation. Ces formations ne sont pas spécifiques aux porteurs de projet bio. Nécessitant des compétences particulières, elles sont souvent réalisées par des Civam, des Adear et des Afip, à travers notamment la formation « De l'idée au projet ».

S'ils sont parfois producteurs ou coproducteurs des programmes pédagogiques, les salariés et professionnels des GAB s'impliquent plus souvent dans ces formations en tant qu'intervenants, pour traiter de questions spécifiques à la bio, et pour aider à « élargir le champ des possibles » lors de la réflexion et du cheminement entre l'idée et le projet.

Accompagnement des porteurs de projet dans le cadre du parcours à l'installation

Depuis 2009, l'État a mis en place le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) qui remplace le stage 40 heures et le stage 6 mois qui prévalaient jusqu'alors.

Ce « dispositif 3P » regroupe les étapes qu'un porteur de projet doit suivre pour avoir accès aux aides nationales à l'installation (Dotation Jeunes Agriculteurs et prêts bonifiés), et parfois à des aides locales complémentaires. Il vient en complément du diplôme agricole pour valider la capacité professionnelle.

Dans chaque département, il existe un Point Info Installation (PII) et un Centre d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CE3P). *La fiche 3* est spécifiquement dédiée à ce dispositif.

L'accueil des porteurs de projet

De nombreux porteurs de projet souhaitant s'installer en agriculture biologique s'adressent au GAB de leur département (source : enquêtes FNAB 2013), notamment avant de s'adresser au point info installation. Ils y sont accueillis, écoutés et conseillés sur les démarches à entreprendre.

Les porteurs de projet souhaitant s'inscrire dans le parcours officiel d'installation et profiter du dispositif 3P doivent passer par le Point Info Installation (PII). Des GAB peuvent être associés au PII au travers de partenariat (convention avec la structure labellisée) ou de co-habilitation PII. Certains GAB ont également pu négocier d'être des PII délocalisés ; en plus de leurs permanences au PII, les entretiens qu'ils réalisent au sein du GAB sont intégrés dans la démarche PII (cas du GAB 29). D'autres exemples sont donnés dans la *fiche 3*.

Les parcours à l'installation

Lors du parcours à l'installation, les porteurs de projet en agriculture biologique ont besoin de conseils spécifiques liés à ce mode de production.

Les outils et connaissances à mobiliser en termes de référentiels technico-économiques, de réglementation, d'aides, d'organisation de l'économie bio sur les territoires et les filières sont spécifiques. De plus, l'accompagnement doit permettre aux porteurs de projet de réfléchir son projet dans

une approche systémique pour mettre en place une ferme cohérente avec les principes de l'agriculture biologique (autonomie, résilience, diversité, ...) en lien avec son environnement.

La mise en réseau avec des agriculteurs biologiques sur des systèmes similaires est également une étape extrêmement importante.

Le réseau des GAB, de par ses compétences et ses outils d'accompagnement de projets de conversion et son expertise globale, technique, économique et réglementaire sur l'agriculture biologique, est souvent sollicité.

Ils peuvent être investis :

- **Dans le cadre du dispositif 3P**, via la reconnaissance de salariés en tant que conseillers projet et/ou (pour les producteurs et les salariés) en tant qu'intervenants dans le cadre du stage 21 heures >> *cf. fiche 3*,
- **Dans le cadre de dispositifs complémentaires** en lien avec des organisations accompagnant l'accès au foncier agricole, une des problématiques centrales pour les candidats hors cadre familial >> *cf. fiche 4*,
- **Dans le cadre des recommandations facultatives du 3P** : formations techniques et/ou réglementaires sur l'AB organisées par les GAB et auxquelles les porteurs de projet d'installation peuvent participer; mise en relation avec des producteurs bio en place via le GAB pour la réalisation de stages d'application en exploitations bio...

Au sein des territoires, il peut également exister des dispositifs d'accompagnement complémentaires ou alternatifs. Souvent soutenus par les collectivités territoriales, ils sont en place :

- pour répondre à des enjeux sociaux et environnementaux spécifiques au territoire : être plus attractif pour des porteurs de projet dans une région où la question du maintien des fermes est encore plus problématique qu'ailleurs, favoriser des projets d'installation vers une agriculture durable en lien avec des enjeux environnementaux (reconquête de la qualité de l'eau), ...
- et/ou pour proposer une offre plus large d'accompagnement pour répondre à des attentes très ciblées de porteurs de projet et généralement éloignées des modèles agricoles prédominants localement.

Mise en place de dispositifs d'accompagnement complémentaires

En Picardie, le Conseil Régional a mis en place un dispositif d'accompagnement alternatif au travers du parcours régional à l'installation (PRI) pour lutter contre la disparition des fermes tout en promouvant une agriculture innovante et environnementalement et socialement bénéfique.

Il repose sur les compétences de plusieurs organismes : CoPaSol¹, les Chambres d'agriculture et les Centres de gestion. À destination de personnes ayant des projets agricoles qui se distinguent de l'agriculture dominante dans la région (taille, type de production : polyculture/élevage, maraîchage, vente directe, agriculture biologique), le PRI propose un accompagnement complet allant de l'émergence à la finalisation de dossier, avec un système de formations « à la carte ». Les moins de 40 ans peuvent, à la fin de ce parcours, bénéficier d'aides régionales financières (jusqu'à 9 000 euros et cumulables avec une potentielle DJA) ainsi que des subventions à l'investissement également compatibles avec les dispositifs nationaux.

En Aveyron, un parcours de sept jours en complément du dispositif officiel est développé. Organisé par l'Addear 12, il apporte des informations sur l'installation en agriculture durable, paysanne et biologique. Le GAB (Apaba) est partenaire, avec l'AFOCG, Canopée, Terre de Liens et l'Association vétérinaires des éleveurs du Millavois (AVEM).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le parcours Ecopaysans est porté par quatre structures : APTE, (association qui dispense des formations dans les domaines de l'économie d'énergie), Bio de Provence, le CFPPA du Vaucluse et l'Addear des Bouches-du-Rhône. Ce parcours propose formation et accompagnement à la carte. Il est ciblé pour des porteurs de projet souhaitant produire selon des pratiques respectueuses de l'environnement, être plus autonomes en énergie sur la ferme, sur la gestion des déchets, favoriser l'éco-construction et commercialiser préférentiellement sur des circuits de proximité.

¹ >> Voir focus sur cette démarche partenariale p.12

Accompagnement de l'insertion dans un réseau de professionnels en activité

L'accompagnement à l'installation passe par l'expertise de conseillers en capacité d'éclairer les candidats sur leur projet bio sous différentes dimensions (approche globale, réglementation, techniques, ...).

Mais pour être complet, cet appui doit également favoriser la constitution de réseaux locaux professionnels et faciliter la connaissance de cet environnement par le porteur de projet. C'est un enjeu d'autant plus important quand les porteurs de projet ne sont pas issus du milieu agricole.

L'intégration dans un réseau professionnel permet de contrecarrer les situations d'isolement social, d'apporter un autre regard sur le projet et sur le métier d'agriculteur bio, complémentaire à celui des conseillers. C'est un levier essentiel pour faciliter les transferts de savoir-faire concernant les pratiques de production, mais aussi de gestion et de commercialisation en phase avec une connaissance fine des réalités de terrain et du contexte local.

L'appartenance à un réseau est aussi un vecteur potentiel d'initiatives collectives et de coopération de proximité (partage de matériel, de foncier, démarche collective sur la commercialisation, ...).

Pour ce faire, les porteurs de projet peuvent rejoindre des groupes d'échanges et de réflexions regroupant producteurs en activité et autres candidats à l'installation lors de différentes actions proposées dans le cadre d'accompagnement collectif (journées techniques dédiées à des thématiques spécifiques, visites de parcelles, formations, ...)

Parallèlement, des producteurs bio en activité sont volontaires pour être « tuteur » ou « parrain », l'objectif étant d'établir une relation privilégiée pour des porteurs de projet (ou récemment installés) dans les différents aspects de leur nouvelle activité.

Les GAB, au travers des actions collectives d'accompagnement proposées ou par le recensement de tuteurs ou parrains à mobiliser, participent ainsi à l'insertion des nouveaux producteurs dans les réseaux de producteurs bio existant sur les territoires.

Ressource

Un recueil d'expériences sur les coopérations entre maraîchers bio

En 2013, le réseau de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB) a élaboré un recueil présentant douze expériences de coopération entre maraîchers, rassemblant de deux à une dizaine de fermes selon les cas, réparties dans toute la France.

La coopération peut porter sur différentes dimensions :

- Échanges de savoir-faire et transfert de pratiques ;
- Mutualisation de moyens de production ou de services en lien avec l'activité de production ;
- Coopération concernant la commercialisation des produits maraîchers bio.

Ce recueil s'adresse aux maraîchers biologiques (qu'ils soient récemment installés ou non) qui souhaitent s'associer pour mutualiser des savoirs, des pratiques, des moyens, des services ou encore des actions micro-locales et de proximité afin de conforter leur projet socio-économique respectif.

Il est téléchargeable sur le site FNAB :

www.conversionbio.org





Le test grandeur nature

Pour préparer au mieux l'installation, le test grandeur nature est une voie particulièrement pertinente.

Des études démontrent en effet que l'expérience acquise en amont de l'installation agricole est un des facteurs de réussite et concourt à asseoir plus rapidement son outil de travail. Cela a clairement été mis en évidence dans le cadre du référentiel établi sur les fermes en maraîchage diversifié en circuit court, piloté par le CERD et la FNAB (CERD, FNAB ; 2013).

A ce titre, les stages réalisés dans le cadre d'un cursus scolaire agricole sont utiles mais largement insuffisants à eux seuls pour prendre toute la mesure des réalités du métier d'agriculteur dans toutes ses dimensions.

Les moyens de se tester ne manquent pas et l'offre ne cesse de s'étoffer :

- **Le stage d'application en exploitation agricole** : il peut être préconisé dans le cadre de l'élaboration du 3P, mais revêt un caractère facultatif. D'une durée de un à six mois, il permet de se former de manière pratique, dans le cadre d'un outil de production agricole en place.
- **Les espaces-test agricoles** qui connaissent un important développement. Ils combinent trois fonctions distinctes : l'hébergement juridique de l'activité, la mise à disposition des facteurs de production (foncier, bâtiments, matériel), et la fonction de conseil, d'accompagnement et/ou d'encadrement. Ces fonctions sont soit réunies au sein d'une même entité juridique, soit reposent sur un partenariat entre plu-

sieurs structures juridiques autonomes. Les apports proposés dans ces 3 domaines permettent aux futurs entrepreneurs à l'essai de tester leurs projets en conditions « presque réelles » avant de se lancer, tout en bénéficiant d'appuis pédagogiques pour finir de professionnaliser leurs pratiques et compétences. Dans le cadre d'un espace-test et grâce à l'hébergement fiscal et juridique proposé, les candidats peuvent bénéficier d'un Contrat Appui au Projet d'Economique (CAPE) ; ce contrat permet de commencer une activité d'entrepreneuriat tout en conservant ses droits sociaux (chômage, RSA, etc.) et en bénéficiant d'une couverture sociale liée à sa nouvelle activité. Nombre de ces espaces-tests sont réservés aux projets d'installation en bio exclusivement. Bio ou non, la plupart est réunie au sein du Réseau des espaces test agricoles RENETA¹, créé en mars 2012

- **Le stage-parrainage** qui permet de se tester avant la reprise d'une ferme et facilite la transmission. Un contrat de pré-installation d'une durée de 3 à 12 mois, peut être établi et permet alors au cédant de prendre en stage un futur repreneur sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle ; ce dernier bénéficie ainsi d'une couverture sociale et d'une rémunération. Ce type d'organisation permet à la fois au cédant de transmettre son exploitation avec plus de sérénité, et au futur installé d'apprendre à travailler sur sa ferme et de « monter en responsabilité » pour sa gestion plus progressivement, et ce avec l'appui du cédant.

¹ >> Boyer Mélanie et Fayard Aline : « Les espaces-test agricoles : une diversité de dispositifs au service de l'installation agricole » Réseau des CREFAD, Clermont-Ferrand (2013) : 149 p.

Le dispositif couveuse de projets bio mis en place en Périgord

En partenariat avec la boutique de Gestion des Entreprises, de la Maison des Paysans 24, du CFPPA et de Terre de Liens, Agrobio Périgord participe à la mise en place et à l'encadrement technique du dispositif de couveuses bio sur le département.

Avec la participation active de producteurs bio et de collectivités, des terres agricoles sont mises à la disposition de futurs producteurs sur 4 sites, avec des modalités pratiques variables selon les sites et les projets.

Après dépôt de leurs candidatures, un comité de sélection se met en place pour « recruter » le futur entrepreneur à l'essai. L'accompagnement permet d'identifier (avec lui et les différents partenaires) les besoins pour la construction et la mise en œuvre du projet professionnel de production.

Sur les 4 sites existants, 4 entrepreneurs à l'essai sont actuellement en place pour une durée de 12 mois (renouvelable 1 à 2 fois selon les sites), et 3 recrutements sont en cours.

Ce dispositif bénéficie du soutien de la région Aquitaine, du Conseil Général de la Dordogne et d'un co-financement européen.



Pour pérenniser les installations, leur accompagnement ne peut s'arrêter au moment de l'installation proprement dite.

Les premières années sont généralement cruciales et délicates. Elles correspondent à une période transitoire qui doit être mise à profit pour assurer le projet : gagner en technicité, améliorer sa production en qualité et quantité, construire son réseau de distribution et sa clientèle et renforcer son outil de travail (équipement, emploi, trésorerie...)... **Il est donc important de développer une offre de suivi global des agriculteurs récemment installés.**

Focus

Des coups de pouce pour l'accompagnement post-installation

En Aquitaine, grâce au dispositif régional des « Chèques conseil bio », les producteurs qui débutent leur activité en bio peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle des coûts de prestation de conseil technique, ou de prestation d'appui à la commercialisation de produits en circuits courts. Ce dispositif est également ouvert aux nouveaux installés (depuis moins de 5 ans) avec des modalités financières spécifiques.

Que ce soit dans le cadre d'une conversion post-installation ou d'une installation directe en bio, les jeunes installés peuvent ainsi bénéficier d'un appui technique individuel en maraîchage, en viticulture ou en agronomie (diagnostic agronomique et analyse de sols) sur des bases tarifaires bonifiées.

Ce dispositif est mis en place par le Conseil Régional d'Aquitaine, et mis en œuvre par différentes structures préalablement agréées par la Région.

D'autres dispositifs d'accompagnement et d'appui post-installation peuvent aussi être pris en charge dans le cadre de mesures financées par le PIDIL¹ pendant les 5 années qui suivent l'installation.

¹ >> Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales : Cf circulaire DGPAAT/SDEA/C2009-3046 du 22 avril 2009



L'accompagnement à l'installation en bio, une histoire de partenariats

L'accompagnement à l'installation couvre un large panel d'actions et de structures, allant de la sensibilisation au métier d'agriculteur au test grandeur nature, en passant par le dispositif 3P.

Pour accompagner au mieux les porteurs de projet bio dans ce parcours, des synergies et partenariats entre organisations de développement agricole et - parfois - d'autres acteurs, ont été initiés sur les territoires. C'est dans le cadre de ces partenariats à géométrie variable que les GAB s'investissent le plus souvent.

L'enquête réalisée par la FNAB en 2013 auprès des GAB a mis en évidence que les principaux partenaires autour de l'installation sont : les collectivités territoriales, les chambres d'agriculture, Terre de liens, les Adear, les Civam, le réseau agriculture durable, les AFOCG, les Afip, les Jeunes Agriculteurs, les SAFER et les associations de consommateurs.

Les différentes formes que peuvent prendre ces synergies sur les territoires sont liées aux potentiels partenaires présents, certaines organisations n'étant pas implantées dans toute la France. La construction de partenariats dépend aussi de

l'offre d'accompagnement proposée localement pour les porteurs de projet dans leur diversité. Enfin, l'historique des relations locales entre structures intervient également.

Les membres du collectif InPACT² sont des partenaires privilégiés du réseau FNAB pour les actions concernant l'installation sur de nombreux territoires. En fonction des structures existantes et investies dans ce domaine sur un territoire, les GAB vont être partenaires avec les Civam, les Adear, et/ou d'autres organismes de développement inscrits dans le mouvement de l'agriculture durable. Les actions menées dans le cadre de ces synergies sont souvent celles liées à l'accompagnement de l'émergence du projet (formations collectives notamment), à la découverte du métier (visites de fermes, cafés-installation) et dans le cadre de dispositifs d'accompagnement complémentaires au 3P.

Les partenariats GAB-Chambre d'agriculture sont fréquents également, que ce soit dans le cadre d'une participation des GAB au parcours 3P (*>> cfiche 3*), dans des actions de sensibilisation à l'agriculture biologique, ou dans le cadre d'actions et/ou de formations liées à la transmission des fermes (bio ou non).

Ces coopérations sont motivées :

- soit par la complémentarité en termes de connaissances et de compétences pour mener à bien une ou plusieurs missions ;
- soit par la capacité à toucher des publics différents ou plus larges.

² >> Le collectif INPACT rassemble la FNCIVAM, l'InterAFOCG, la FADEAR, le MRJC, Terre de liens, MIRAMAP et l'Afip.



Regard de Tristan Loloum sur les synergies pour accompagner des agri-ruraux à l'installation (Loloum T., 2008)

« La diversité de profils et de projets invite à l'interdisciplinarité, à une multitude de compétences touchant aussi bien aux techniques de productions agro-environnementales, à l'ingénierie de projet, à l'animation de réseau, à la gestion d'entreprise qu'à la psychologie. Il est irréaliste et inutile de considérer que tous les accompagnateurs doivent se doter de toutes les compétences puisque toutes ces compétences sont déjà présentes dans la configuration d'accompagnement.

En revanche il serait intéressant de travailler sur la complémentarité et la collaboration entre structures pour trouver des synergies. L'objectif n'est pas que chacun soit compétent en tout mais que chacun ait une idée, aussi infime soit-elle, du travail de ses collaborateurs afin de renvoyer les porteurs de projet vers les interlocuteurs adaptés en fonction de leurs demandes. »

Les coopérations peuvent prendre des formes plus ou moins formalisées, allant de la convention de partenariat à la création d'une structure dédiée et cogérée.

Sur certains territoires, les organisations du collectif INPACT et les GAB ont créé une structure ad hoc pour accompagner l'installation au niveau régional pour une agriculture durable. Ils en sont les co-fondateurs, s'investissent dans sa gouvernance et proposent un ensemble de services aux porteurs de projet en lien avec leurs compétences respectives. Au préalable de tout partenariat, que ce soit pour la mise en place d'actions communes ou la création d'une nouvelle structure dédiée spécifiquement à l'installation, les différents acteurs doivent se poser un certain nombre de questions.

En effet, afin que la collaboration soit réussie, il faut savoir sur quel socle commun les organisations se basent pour travailler ensemble. Il est également important de se demander de quelle forme de collaboration chaque structure a envie (actions ponctuelles ou collaboration permanente ?), et pour quel type de travail en commun (actions pratiques ou portage commun politique ?).

Quelques exemples d'organisations partenariales

L'association CoPaSol a été fondée par l'Agriculture Biologique en Picardie (ABP), la Fédération des AMAP de Picardie (FAMAPP) et Terre de Liens Picardie en 2011. Les missions de CoPaSol sont l'accompagnement à l'installation d'activités agricoles ou agri-rurales dans l'esprit de l'éducation populaire, le maintien des paysans, tout comme la promotion et la sensibilisation pour une agriculture paysanne, biologique et rémunératrice.

Le pôle BIOSOL en Ile-de-France a été fondé par le GAB Ile-de-France, Terre de Liens, réseau d'AMAP (AMAP Ile-de-France), auxquels s'est ajouté la couveuse « Champs des possibles ». Il accompagne les porteurs de projet, mais aussi les citoyens ou collectivités, dans le développement d'une agriculture biologique et solidaire.

Les synergies se font également en Indre et Loire via InPACT 37 rassemblant le Gabbto et l'Adear 37 et en Ille-et-Vilaine grâce à la FDCivam 35 qui rassemble différentes organisations (Agrobio 35, Accueil Paysan 35, Adage, Culture Bio, Magasins Brin d'Herbe, GIE Manger Bio 35).

Enfin, et autant que possible, il est indispensable de proposer un partenariat resserré entre le GAB et la chambre d'agriculture, afin de combiner la mission de service public en faveur des installations agricoles de la chambre consulaire avec l'expertise des GAB en matière d'accompagnement de projets bio.

Le dispositif 3P déploie des moyens financiers et humains au service de l'installation ; il convient donc de proposer la meilleure utilisation possible des moyens de ce dispositif, pour proposer aux porteurs de projet en bio des services d'accompagnement adaptés via des partenariats efficents.

D'autres partenariats et/ou moyens peuvent aussi être développés de façon complémentaire, notamment sous l'égide des régions (PIDIL). Mais cette première étape reste nécessaire. Dans ce sens l'appui des DDTM et des services de l'État peut s'avérer utile pour appuyer la recherche de ces synergies partenariales.

Pour aller + loin

Documents :

CERD, FNAB, 2013 - Développer une activité de valorisation des légumes et petite fruits en circuit court – Guide pratique et repères – projet RCC, 23 p.

FADEAR et Al., 2014 - Des idées pour transmettre sa ferme.

LOLOUM Tristan, 2008, Des cultures en projet. Les innovateurs agri-ruraux dans les dispositifs d'accompagnement à l'installation en Bretagne, un regard socio-anthropologique., Mémoire M1, Université de Toulouse-Le Mirail Département des Sciences Sociales, 116 p.

Sites Internet :

AFIP : www.afip.asso.fr

Chambres d'agriculture :

www.chambres-agriculture.fr

FADEAR : www.agriculturepaysanne.org

FNAB : www.conversionbio.org

FNCIVAM : www.civam.org

Formabio : www.reseau-formabio.educagri.fr

InPACT : www.agricultures-alternatives.org

InterAFOCG : www.interafocg.org

MIRAMAP : www.miromap.org

RENETA : www.reneta.fr

Terre de liens : www.terredeliens.org



Fédération Nationale
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
développement agricole et rural

Ce document a été co-financé
par le Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt.
Toutefois, sa responsabilité ne saurait
être engagée.

Édition : FNAB (décembre 2013)

>>> www.FNAB.org >>> www.conversionbio.org